



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 95590

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'inquiétude des médecins radiologues suite aux baisses tarifaires des actes d'imagerie médicale décidées par la Commission de hiérarchisation des actes professionnels. Selon les radiologues, ces baisses tarifaires constituent un frein à une restructuration organisée et vont entraîner la fermeture des cabinets de proximité. Elles risquent également d'empêcher les projets de rapprochement des structures d'imagerie publiques et privées portés par le Conseil professionnel de la radiologie. Elle lui demande donc de bien vouloir la renseigner sur cette hausse tarifaire et sur l'avis du Gouvernement concernant les inquiétudes des médecins radiologues.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95590

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13483

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)